



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: John Phelan: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 06/07/2011**  
**Référence: PR 2011/031**

## **Téléphoner comme à la maison ? De nouvelles propositions européennes sur l'itinérance**

La Commission européenne a proposé aujourd'hui de nouvelles règles qui bouleverseraient radicalement le marché des télécommunications en Europe. De plus, elles réduiraient davantage les frais de l'utilisation du téléphone portable depuis un autre Etat membre pour les appels, les textos et, pour la première fois, pour les services de données. Ces règles seraient d'application à partir du 1 juillet 2012.

Les deux principales mesures concernent :

- De nouveaux plafonds sur les tarifs de détail pour la réception et l'émission d'appels, les textos et les services de données
- Une tentative ambitieuse de stimuler la concurrence par des « mesures structurelles » en permettant aux consommateurs de souscrire auprès d'un autre opérateur de leur choix un contrat d'itinérance distinct de leur contrat national. Concrètement, c'est une bonne nouvelle pour les consommateurs puisqu'ils pourront choisir entre plusieurs offres d'itinérance. Cela pourrait conduire à une réduction des prix pour tous suite à une plus forte pression de la part des concurrents poussant les opérateurs historiques à baisser leurs prix.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs a déclaré :

« Téléphoner depuis l'étranger ne doit pas constituer un piège lors des voyages en Europe. Pourtant, c'est trop souvent le cas à cause des prix prohibitifs et du manque criant de concurrence sur ce marché. 72% des Européens limitent encore leurs appels depuis l'étranger ; les prix sont en effet toujours jusqu'à trois fois plus chers que pour les appels nationaux. Pire, il est injustifiable que les services de données en itinérance soient jusqu'à 50 fois plus chers qu'au niveau national. »

« Le marché européen des télécommunications a urgemment besoin de davantage de concurrence pour être plus ouvert aux nouveaux entrants et revoir son mode de fonctionnement. Pour l'instant, le marché est bloqué. »

« Il est évident qu'une tarification juste ne sera possible que lorsque le manque de concurrence sera résolu. C'est rassurant de voir que la Commission s'attaque au problème structurel du marché en introduisant un découplage des offres entre appels à partir de l'étranger et appels nationaux et en agissant enfin sur le problème grandissant des frais d'itinérance pour les services de données. Le plafond actuel de 90 centimes par MB est un début timide. Les consommateurs ne devraient pas être dévalisés lorsqu'ils surfent sur internet depuis l'étranger. »

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)  
[www.twitter.com/beuctweet](http://www.twitter.com/beuctweet)**

 **EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45** 

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)  
[www.twitter.com/beuctweet](https://www.twitter.com/beuctweet)**

 **EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45** 